

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2015/06  Paraphe : <i>FS</i>
--	------------------------------------

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

*Délibération n°DB2015/03*

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 20

Votants : 20

POUR : 20 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le deux février deux mille quinze, à 18h00, le Bureau, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET  
Date de la convocation : 26/01/2015  
Mme PAYEN est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mesdames Agnès MERCIER, Françoise PAYEN et Messieurs Claude ADAM, Tony BESANCON, Jacques BOUILLON, Dominique CARPENTIER, Jean-Pierre CORNEILLE, Frédéric COURVOISIER-CLEMENT, Claude DEBOURCES, Yann DUGARD, Philippe ETIENNE, Olivier GODART, André MALVAUX, Christophe MANCEAUX, Frédéric MATHIAS, Michel MEIS, Jean-Pol RICHELET, Francis SIGNORET, Benoît SINGLIT, Gérard SOUDANT.

Pouvoirs : Mme Patricia LESUEUR donne pouvoir à M. Claude ADAM, M. Francis POTRON donne pouvoir à M. Jean Pierre CORNEILLE

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION CULTURES DU COEUR**

Vu la délibération n°DC2014/43 du Conseil de Communauté en date du 19 mai 2014 déléguant au Bureau la détermination des tarifs appliqués au Parc Argonne Découverte ;

Vu la délibération n°DB2014/32 du Bureau en date du 3 décembre 2014 fixant les tarifs 2014 du PAD ;

Vu la demande formulée par l'association « Cultures du Cœur » en date du 20 janvier 2015 ;

Après en avoir délibéré, le bureau :

- AUTORISE le Président à signer une convention de partenariat avec l'association Cultures du Cœur Champagne-Ardenne visant à permettre un accès gratuit au PAD en 2015 sur la base de 15 entrées Adultes et 20 entrées Enfants
- DECIDE que cette dépense sera supportée par le Budget Général, considérant que ce partenariat tient plus d'une politique sociale que d'une action de promotion du PAD.

Le Président,

Francis SIGNORET



**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le  
et de sa publication ou notification le**

- 5 FEV. 2015